



## Lexbase Hebdo édition professions n°228 du 24 novembre 2016

[Avocats] Questions à...

### Votre Bien Dévoué ("VBD") : une nouvelle application pour les avocats — questions à Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon, Avocates au barreau de Paris

N° Lexbase : N5268BWZ



par Aziber Seïd Algadi, Docteur en droit, Rédacteur en chef de Lexbase Hebdo — édition professions

**Votre Bien Dévoué ("VBD") est la première application mobile dédiée exclusivement aux avocats, leur permettant d'échanger sur toute la France et en temps réel leurs besoins en matière de vacations/postulations/mandataires. Pour en savoir plus, Lexbase Hebdo édition professions s'est rapproché de Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon, les deux avocates à l'initiative de cette application.**

**Lexbase : Quelle a été la genèse de votre application ?**

**Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon :** Votre Bien Dévoué ("VBD") est née de l'envie de faciliter l'exercice de notre profession au quotidien et de créer plus d'échanges et de "collaboration" entre les avocats.

"VBD" a pour premier objectif de permettre aux avocats de rentabiliser leur temps en utilisant les nouvelles technologies à leur disposition aujourd'hui.

**Lexbase : Pouvez-vous nous la présenter à travers ses différentes fonctionnalités ?**

**Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon :** "VBD" est une application mobile qui permet à tous les avocats de France de partager leurs besoins/disponibilités en matière de vacations/postulations, en faisant "matcher" en temps réel l'offre et la demande (demandeurs d'un côté et vacataires/postulants de l'autre).

"VBD" permet ainsi, en quelques clics, et à portée de main :

- de trouver un vacataire/postulant ;
- de trouver un confrère pour se faire substituer en urgence grâce à la géolocalisation ;
- de payer les honoraires du confrère en ligne et de manière sécurisée ;

- de recevoir sa facture éditer au nom du cabinet ;
- de proposer ses services en fonction de ses disponibilités réelles et même instantanément ;
- de fixer librement ses honoraires ;
- d'être assuré de la fiabilité de son confrère grâce aux recommandations des autres confrères.

**Lexbase : Quelle est la principale plus-value de votre application pour les avocats par rapport aux systèmes existants (HubAvocat, par exemple) ?**

**Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon :** L'avantage de "VBD" réside dans l'immédiateté de la mise en relation grâce au "*matching*" de l'offre et de la demande qui évite aux avocats, d'une part, d'aller mettre de véritables petites annonces comme des bouteilles à la mer sans savoir si elles trouveront preneur, et d'autre part, d'être obligés de consulter régulièrement celles-ci lorsqu'on cherche à réaliser des vacations.

Au surplus, l'application prend en considération la grande mobilité des avocats et donc des demandes et mises en relation **en urgence**.

Sans parler du **paiement en ligne sécurisé** qui évite aux confrères de perdre du temps pour récupérer les honoraires et même d'être plus sécurisés quant à leur règlement effectif. La facture émise directement dans la boîte *mail* est une autre des nombreuses distinctions de "VBD" par rapport à ce qui existe déjà sur le marché.

**Lexbase : Quelles sont les conditions tarifaires liées à l'utilisation de votre application ?**

**Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon :** Des frais seront facturés par "VBD" et seront compris entre 5 % et 7 % de la transaction pour chaque avocat (ce compris frais bancaires et de service).

**S'agissant de l'option "VBD solidaire"**, il est possible de ne rien rentrer comme honoraire pour certains services choisis (prise de délibéré/relevé de toque) et de bénéficier, dans ce cas, de l'accès aux autres services des avocats dits "solidaires". "VBD" ne prend aucun frais dans ce cas. Donc tout est gratuit (puisque le téléchargement de "VBD" est gratuit).

**Lexbase : A quelle date est prévue la mise en service de votre outil ?**

**Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon :** L'application sera disponible au téléchargement en janvier 2017. Le développement de "VBD" est sur le point d'être terminé.

Les confrères peuvent d'ores et déjà se pré-inscrire sur notre site : [www.votrebiendevoue.eu](http://www.votrebiendevoue.eu)

**Lexbase : Envisagez-vous une évolution future de votre application ?**

**Julia Katlama et Anne-Charlotte Hugon :** Nous avons déjà pour projet de permettre rapidement aux avocats *via* "VBD" de créer un véritable réseau de confrères de confiance. Il est également prévu de mettre en place un système d'échange d'articles et même de formation sous format vidéo, sans compter l'échange d'autres services type proposition de collab/recommandation de stagiaires/locaux/secrétariat etc..). Et pourquoi pas la mise en relation dans le futur avec des "huissiers/notaires du réseau de confiance" également...

"VBD" développe par ailleurs, la possibilité de réaliser des "vacations cabinets" c'est-à-dire de se réserver les services d'un confrère (rédaction, recherche) le temps d'une surcharge ponctuelle d'activité ou afin de profiter des compétences d'un confrère dans un domaine particulier.

"VBD" aura, et en tout cas on l'espère, vocation à s'exporter dans d'autres pays européens dont le modèle serait similaire.